

DELIBERATION CR040-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés les 15 décembre 2022 et 13 juillet 2023 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 27 novembre 2023 ;

Objet de la délibération : Orientations budgétaires 2024

La Commission de la Recherche réunie le 04 décembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les orientations budgétaires 2024 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 14 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 20 décembre 2023

Ressources prévisionnelles

RESSOURCES	
OBJET	2024
DOTATIONS	1 880 424 €
Dotation UA Moyens aux laboratoires_	1 470 958 €
Dotation Collège Doctoral_	45 000 €
Dotation UA abondement AAP et fonctionnement_	120 000 €
Dotation UA LPR Nouveaux Arrivants_	104 466 €
Dotation UA MIR_	100 000 €
Dotation annuelle UA investissement - PPI_	40 000 €
RESSOURCES PROPRES	453 433 €
Préciput ANR_	113 876 €
Frais de gestion recherche + valo_	327 307€
Frais de gestion Europe_	12 250 €
TOTAL RESSOURCES BUDGET PREVISIONNEL	2 333 857 €



Maintien du soutien de l'UA pour 2024

- + 28,5 contrats doctoraux => 3 420 000 €
- + 8 CRCT + 4 CRCT SHS => 60 000 €
- + PEDR (dont 1 ERC, 5 IUF, 6 PEDR HU) => 333 000 €
- + Ripec C3 activité scientifique => 440 000 €
- + Référentiel recherche => 19 882€
- + Reval contrats doctoraux => 153 000 €



2023 : nouvelles modalités prélèvements sur contrats (entrée en vigueur au 01.05.23)

=> transfert préciput ANR (part hébergeur) en central

=> transfert frais de gestion Europe vers DI

=> retour sur laboratoires = 4% minimum



Dépenses prévisionnelles – 1/2

DEPENSES	
OBJET	2024
Dotations structures de recherche_	1 651 857 €
Collège doctoral	45 000 €
CREDITS SCIENTIFIQUES	1 696 857 €
AAP Engagés _	34 000 €
PULSAR ⁽¹⁾	95 000 €
Manifestations Sciences et société / AMI sciences participatives ⁽¹⁾	20 000 €
Colloques	20 000 €
Presta externe pour aides au montage de projets	30 000 €
APPEL à PROJETS	199 000
Fonds d'intervention	80 000 €
PPI ⁽²⁾	40 000 €
SOUTIEN DE PROGRAMMES	319 000 €

(1)

PULSAR = dotation nouvel arrivant utilisable en levier pour pulsar

AMI sciences participatives = tous les 2 ans, nouvelle édition en 2024

(2) **PPI** = programmes précédents terminés ; nouveau PPI en 2024

AAP Flash équipement 2023 (2ème édition) = 37 986 €

Dépenses prévisionnelles – 2/2

OBJET	2024
Aide aux cotutelles_	20 000 €
MIR_	100 000 €
Accueil étudiants internationaux_	25 000 €
INTERNATIONALISATION	145 000 €
Adhésions recherche	65 000 €
PUR_	28 000 €
Adhésions (part DRIED)_	27 000 €
Outils bibliométriques (INCITES, WoS)_	0 €
The Conversation_	10 000 €
Budget DRIED	108 000 €
Prestations - SATT, autres conseils_	35 000 €
Gestion de la recherche + Valo_	28 000 €
Actions de communication_	10 000 €
Salaires_	35 000 €
BUDGET GÉNÉRAL	173 000 €
TOTAL DEPENSES BUDGET PREVISIONNEL	2 333 857 €

Réduction budgétaire :

△ Dépenses UA 2023/2024 = - 336 781€ :

- Réorientation des frais de gestion
- Diminution du fonctionnement général
- Diminution du PPI
- Ajustement du fonds d'intervention
- Légère diminution des AAP : pas de création de nouveaux AAP

PPI & Fonds Intervention 2023

Détail utilisation

Détail dépenses 2023 sur fonds d'intervention

OBJET	Date du bureau	Montant engagé
Engagements / apport UA sur projet structurant		
Chaire ENJEUX 2		3 000,00 €
ISOSEED - G. Tcherkez		10 668,93 €
Modulations de services 2023-2024 sur projets structurants	19/06/2023	4 174,00 €
Salaires		
1 mois contrat étudiant (SIFCIR) CLEMENT Enzo		643,00 €
Contrat Irina GONCHAROVA (septembre-janvier)		15 500,00€
Part UA salaire Agent Comité Ethique Animal (SFR ICAT)		2 290,50 €
Surcoût salaire Contrat Doc HORTENCIA		787,95 €
Réparation équipements (50% DRIED / 50% SFR ou Labo)		
SFR ICAT Réparation appareil Light Cyclor 480	19/06/2023	2 976,00 €
SFR ICAT Panne Turbiscan Tower	11/09/2023	1 514,00 €
SFR ICAT SCIAM	06/11/2023	3 000,00 €
MITOVASC (participation achat équipement)	27/11/2023	2 100,00 €
TOTAL dépensé FI 2023		46354,38

Détail PPI 2023 – Enveloppe 125 000 €

- . Cofinancement DSG MAORIS (Moltech) | 65 500€
- . Cofinancement MITOCARD (MITOVASC) | 50 000€ | Appareil automatisé pour la détection et la caractérisation des protéines

Enveloppe disponible au 27.11.2023

9 500 €